



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 
ID : 018-200000933-20221219-2022_12_090-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 19 décembre 2022 **Délibération n° 2022-12-090**

Approbation du versement d'un fonds de concours pour la modernisation de l'éclairage de la ZAE le Guidon

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 22

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Martine MALLET a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Cécile ABDELLALI a donné pouvoir Mme Laurence RENIER,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir Mme Denise SOULAT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Joël COULON a donné pouvoir M. Bernard DAUTIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEBARRE.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Dominique TURPIN

La Communauté de communes Sauldre et Sologne est compétente en matière de gestion et entretien des zones d'activités économiques. Toutefois, l'éclairage public, y compris sur ces zones, demeure de la compétence des Communes. Ces dernières peuvent choisir de déléguer leur compétence, c'est notamment le cas pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère, auprès du SDE18.

Lors d'un diagnostic mené par le SDE18, il est apparu que les points lumineux les plus énergivores de la Commune d'Aubigny-sur-Nère se trouvent sur la ZAE le Guidon, rue André Houssemagne et rue des Entrepreneurs. Aussi, pour limiter la consommation énergétique le remplacement de ces 9 points lumineux est prioritaire.

La convention d'entretien des ZAE prévoit la faculté pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère de refacturer à la Communauté de communes les consommations électriques des points lumineux situés sur les ZAE. Par conséquent, il est de l'intérêt de la Communauté de communes d'apporter son soutien la modernisation de l'éclairage public sur la ZAE le Guidon.

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses		Recettes		
Natures	Montants €	Natures	Montants €	Parts %
Remplacement 9 lanternes ZAE le Guidon	5 957,01	SDE18	2 978,51	50,00%
		Commune d'Aubigny-sur-Nère	1 519,03	25,5%
		Participation intercommunale	1 459,47	24,5%
Total	5 957,01	Total	5 957,01	100%

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Sauldre et Sologne et notamment les dispositions incluant la Commune d'Aubigny-sur-Nère comme l'une de ses communes membres ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi du 16 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 12 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes d'une modernisation de l'éclairage public de la ZAE le Guidon ;

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Mme RENIER et M. GRESSET n'ayant pas pris part au vote :

Article 1 : ATTRIBUE un fonds de concours d'un montant de 1 459 € à la Commune d'Aubigny-sur-Nère, pour la modernisation de l'éclairage public sur la ZAE le Guidon

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte afférent à ce fonds de concours

Pour extrait conforme

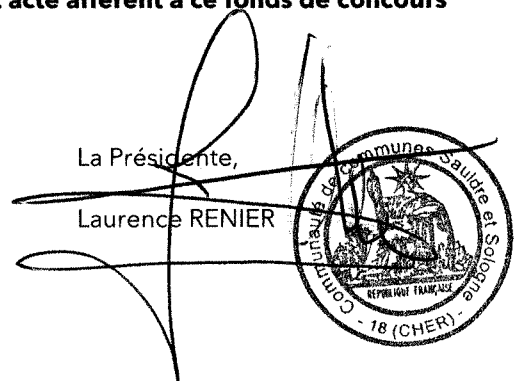
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.